

PREFET D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental
d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;
- VU** le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU** la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2018 ;
- SUR** la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des organismes représentés au sein du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, le nombre de leurs représentants ainsi que les modalités particulières de leur désignation sont fixés ainsi qu'il suit :

I – Premier collège : représentants des entreprises et activités non salariées : 61 sièges

Nombre de sièges	Organismes
24	Organisations syndicales patronales
12	désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Ile-de-France.
5	désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Paris Ile-de-France.
6	désignés par l'Union des entreprises de proximité (U2P) d'Ile-de-France.
1	désigné par le Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises d'Ile-de-France.

12	Chambres de commerce et d'industrie, développement économique
8	désignés par la Chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France.
1	désigné par le pôle de compétitivité francilien Systematic Paris-Région.
1	désigné par le pôle de compétitivité francilien Finance Innovation.
1	désigné par la délégation Ile-de-France de Femmes chefs d'entreprises.
1	désigné par la Fédération régionale des Jeunes Chambres économiques d'Ile-de-France.
7	Agriculture
3	désignés par la Chambre régionale d'agriculture Ile-de-France.
2	désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA).
1	désigné par le Centre régional des Jeunes agriculteurs d'Ile-de-France.
1	désigné par la Coordination rurale Ile-de-France.
6	Artisanat, commerces de proximité, professions libérales
2	désignés par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Ile-de-France.
3	désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) d'Ile-de-France.
1	désigné par la Confédération française des Métiers d'art, de l'excellence et du luxe.
5	Transports
1	désigné par Aéroports de Paris (ADP).
1	désigné par la Régie autonome des transports parisiens (RATP).
1	désigné par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
1	désigné par Haropa Ports de Paris.
1	désigné par l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France (OPTILE).
3	Economie sociale et solidaire, insertion économique
1	désigné par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Ile-de-France.
1	désigné par le Groupement régional des acteurs franciliens de l'insertion par l'activité économique (GRAFIE).
1	désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

3	Energie
1	désigné par Electricité de France (EDF).
1	désigné par ENGIE.
1	désigné par le Syndicat des énergies renouvelables.
1	Economie numérique
1	désigné par France Digitale.

II – Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives : 61 sièges

Nombre de sièges	Organismes
15	désignés par l'Union régionale des syndicats C.F.D.T d'Ile-de-France.
15	désignés par l'Union régionale C.G.T. d'Ile-de-France.
9	désignés par l'Union régionale F.O. d'Ile-de-France.
8	désignés par l'Union régionale de la C.F.E. - C.G.C. d'Ile-de-France.
5	désignés par l'Union régionale C.F.T.C. d'Ile-de-France.
5	désignés par l'Union régionale U.N.S.A. d'Ile-de-France.
3	désignés par l'Union syndicale Solidaires d'Ile-de-France.
1	désigné par la F.S.U. d'Ile-de-France.

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 61 sièges

Nombre de sièges	Organismes
10	Environnement
3	désignés par France Nature Environnement (FNE) Ile-de-France.
1	désigné par la Fédération nationale de la pêche.

6	personnalités qualifiées, désignées par le préfet de région et choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.
11	Enseignement et recherche
1	désigné par la délégation régionale d'Ile-de-France de la Ligue française de l'enseignement.
2	désignés par accord entre les Fédérations départementales des conseils de parents d'élèves.
1	désigné par accord entre les associations des parents d'élèves de l'enseignement public des académies de Paris, Créteil et Versailles.
1	désigné par la Fédération régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.
1	désigné par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche présents dans la région.
1	désigné par la Conférence des présidents d'université.
1	désigné par la Conférence des Grandes écoles.
1	désigné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).
1	désigné par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA).
1	désigné par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).
4	Logement
1	désigné par l'association des organismes d'H.L.M. de la région d'Ile-de-France (AORIF).
1	désigné par l'Union nationale de la propriété immobilière d'Ile-de-France.
1	désigné par la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) Paris-Ile-de-France.
1	désigné par accord entre les unions régionales de la Confédération générale du logement et de la Confédération nationale du logement.
4	Economie sociale et solidaire
3	désignés par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Ile-de-France.
1	désigné par Ile-de-France active (IDFA).
7	Santé/Protection sociale
1	désigné par accord entre les caisses d'allocations familiales (CAF) de la région d'Ile-de-France.
1	désigné par accord entre le vice-président du conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, les présidents de la Caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CRAM) d'Ile-de-France et la caisse de Mutualité sociale agricole (MSA) de la région d'Ile-de-France.

1	désigné par accord entre la Fédération hospitalière de France - Ile-de-France (FHF Ile-de-France), l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (APHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés (FEHAP) et la Fédération de l'hospitalisation privée Ile-de-France (FHP Ile-de-France).
2	désignés par l'Union régionale de la Mutualité Française Ile-de-France.
1	désigné par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) d'Ile-de-France.
1	désigné par l'association France Assos Santé Ile-de-France.
5	Solidarité/Insertion/Cohésion sociale
3	désignés par accord entre les associations Secours Catholique Ile-de-France, Secours Populaire Français Ile-de-France, C.I.M.A.D.E. Ile-de-France, Croix-Rouge française, Aide à toute détresse Quart-Monde.
1	désigné par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.
1	désigné par le Mouvement associatif d'Ile-de-France (MADIF).
3	Organisations de la jeunesse et de l'éducation populaire
1	désigné par la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Ile-de-France.
1	désigné par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE).
1	désigné par l'Union nationale des étudiants de France (UNEF).
2	Handicap
1	désigné par accord entre l'Union régionale des associations de parents d'enfants inadaptés (URAPEI) et la délégation régionale de l'Association des paralysés de France (APF).
1	désigné par l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM).
4	Famille/Personnes âgées
2	désignés par la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Ile-de-France (CORERPA).
1	désigné par l'Union régionale des associations familiales (URAF) d'Ile-de-France.
1	désigné par l'association Familles Rurales Ile-de-France.
3	Droits des consommateurs et des usagers
1	désigné par le Centre technique régional de la consommation.
1	désigné par l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Ile-de-France.
1	désigné par la Fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT) d'Ile-de-France.

2	Sport
1	désigné par le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF).
1	désigné par le Comité régional Ile-de-France Handisport (CRIFH).
3	Culture
2	désignés par accord entre un représentant de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) d'Ile-de-France désigné par celle-ci hors du collège des fonctionnaires, un représentant des groupes régionaux d'experts théâtre, musique et danse, le délégué régional Ile-de-France du syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), le président de l'association des conservateurs des musées d'Ile-de-France, le président de l'association Tram, le président de l'association des bibliothécaires français, section Ile-de-France, et le président de l'association des cinémas de la région Ile-de-France.
1	désigné par la délégation régionale Fondation du Patrimoine Ile-de-France.
2	Développement économique
1	désigné par l'association Force Femmes.
1	désigné par la Fédération des entreprises publiques locales d'Ile-de-France.
1	Tourisme/Loisirs
1	désigné par le Comité régional du tourisme et des loisirs (CRT) d'Ile-de-France.

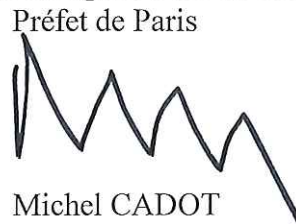
IV – Quatrième collège : 7 personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral

Article 2 : L'arrêté n° 2013287-0003 du 14 octobre 2013 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, modifié, est abrogé.

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 décembre 2017

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT